

une témérité inouïes. Des pièges me sont partout tendus, mais j'espère dans celui qui m'a envoyé. Aidez-moi et je serai toujours ferme et constant. »

Si l'on ne savait pas déjà que le relâchement et l'indiscipline s'étaient glissés dans les ordres religieux, et que ceux-ci fournirent un large contingent aux idées nouvelles, on pourrait l'entrevoir dans les extraits suivants du P. Grasset.

En 1555, le P. Castellin, élu provincial, « voyant notre province perdre entièrement son lustre de discipline régulière et les vices avoir la porte ouverte en quelques monastères par l'inobédience et la manducation de la chair, déclama en son oraison capitulaire contre tels vices... »

Cela s'applique à la France entière, mais voici qui concerne spécialement le Haut-Vivarais :

Privet, nommé prieur de Colombier pour la deuxième fois, « à raison des hérétiques d'Annonay et autres lieux circonvoisins, eut beaucoup de peine de contenir quelques jeunes religieux dans l'observance régulière, mais le bon exemple des anciens Peres et la continuation du service divin tant de nuit que de jour leur mettoit de si puissans repentifs dans l'âme qu'ils furent contraints de faire leurs devoirs. »

Deux ans après (1557), une cérémonie funèbre réunissait au monastère de Colombier la plupart des membres de la famille de Saint-Chamond. Parmi eux se trouvaient l'aîné de la famille, Christophe de Saint-Chamond, et son frère cadet, Jean de Saint-Romain, archevêque d'Aix. Qui eût pu se douter alors du rôle que devaient jouer avant peu d'années les deux frères : le premier, en saccageant trois fois la ville d'Annonay, à la tête des catholiques foréziens, pour la punir de son agression contre la ville de Saint-Étienne, et le second, devenu général hérétique, après avoir